



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
Lycée militaire d'Aix en Provence
Bureau coordination activités
Régie**

Aix en Provence, le - 4 DEC. 2023
N°525 /ARM/RH-AT/LMA/CDT/BCA/REGIE

Le colonel Alain WALTER
commandant le lycée militaire d'Aix en Provence

à

IN FINE

OBJET : badges d'accès pour les élèves du lycée militaire.
RÉFÉRENCE : instruction 53333/DEF/DCSCA/SD Métiers/FIN du 25 août 2014.

Madame, Monsieur,

Jusqu'alors, les badges d'accès au lycée militaire étaient pris en charge par l'établissement et facturés au ministère des Armées. Suite à un changement de procédure, ces badges seront désormais imputés aux familles via le compte nominatif de l'élève comme suit :

- A compter de ce jour, l'achat de la carte d'accès au LMA sera défacturé sur le compte nominatif de l'élève. Le badge d'accès restera valable durant les années de présence de l'élève au sein du lycée. En cas de passage du secondaire en classe préparatoire ou en cas de perte, un nouveau badge sera facturé sur le compte nominatif de l'élève ;
- Toute perte du badge devra faire l'objet d'un compte rendu obligatoire par l'élève via sa compagnie. Ce compte rendu sera traité par le service général. Le règlement de cette perte interviendra sur le compte nominatif au cours du mois de mai de l'année en cours ;
- Le badge sera restitué obligatoirement à chaque fin d'année scolaire afin d'être réinitialisé ou détruit par mesure de sécurité si l'élève ne réintègre pas le lycée l'année suivante.

Cette nouvelle procédure est appliquée en conformité avec le volet « dépenses dites automatiques » de l'instruction de référence régissant les comptes nominatifs des élèves et approuvée par les responsables légaux en début d'année scolaire.



DESTINATAIRES

Pour action :

- Parents/tuteurs élèves LMA
- Elèves de CPGE1 et 2

Pour information :

- CDC (ATCR)
- P1
- C2
- P2
- CDU 1-2-3-4-5
- BCA
- SG
- Régie
- CI/PIL
- ASA